



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 8 février 2004

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Contre-projet relatif à l'initiative populaire « Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes »	800'846 37.2%	1'351'149 62.8%
Modification du code des obligations (bail à loyer)	756'725 36.0%	1'346'492 64.0%
Initiative populaire « Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables »	1'198'751 56.2%	934'576 43.8%
Participation	45.0%	



RECHERCHE EN POLITIQUE,
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: info@gfsberne.ch

Université de Berne Institut de recherche en sciences politiques
Lerchenweg 36, 3000 Berne 9
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.berne est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Berne.

Département de Science Politique de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Wolf Linder

Analyses/commentaires: Dr. Hans Hirter

gfs.berne, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp

Direction du projet: Lukas Golder

Enquêtes téléphoniques,
Responsable du terrain: Georges Ulrich

Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally

Support CATI: Dragan Ljubisavljevic

Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2003) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.berne, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hirter Hans (2004): analyse des votations fédérales du 8 février 2004, VOX no 82, gfs.berne et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.berne en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1. L'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion	5
1.1 L'importance des objets et la participation	5
1.2 La formation de l'opinion.....	7
2. Le contre-projet à l'initiative Avanti	9
2.1 La situation de départ.....	9
2.2 La perception	9
2.3 Le profil du vote.....	10
2.4 Les motifs du choix	13
2.5 Les arguments « pour » et « contre »	14
3. La révision du droit du bail.....	16
3.1 La situation de départ.....	16
3.2 La perception	17
3.3 Le profil du vote.....	18
3.4 Les motifs du choix	18
3.5 Les arguments « pour » et « contre »	22
4. L'initiative « Internement pour les délinquants très dangereux ».....	23
4.1 La situation de départ.....	23
4.2 La perception	23
4.3 Le profil du vote.....	24
4.4 Les motifs du choix	27
4.5 Les arguments « pour » et « contre »	28
5. En exergue : confiance dans le gouvernement et comportement de vote	30
6. Données méthodologiques	31
7. Principaux résultats de l'analyse des votations du 8 février 2004	33

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

<i>Cantons</i>	<i>Participation</i> <i>en %</i>	<i>Contre-projet</i> <i>Avanti</i> <i>% de oui</i>	<i>Droit de bail</i> <i>% de oui</i>	<i>internement à vie</i> <i>% de oui</i>
Suisse	45.0	37.2	36.0	56.2
Zurich	47.2	37.6	39.0	53.1
Berne	42.6	35.7	36.6	53.0
Lucerne	49.0	37.6	41.4	55.8
Uri	55.8	26.4	40.4	61.6
Schwyz	47.1	41.7	48.7	63.3
Obwald	46.7	37.2	42.4	55.9
Nidwald	50.7	35.7	43.9	57.1
Glaris	45.2	63.0	43.7	60.8
Zoug	52.2	41.7	43.2	53.0
Fribourg	40.4	36.2	28.6	56.9
Soleure	47.5	37.7	41.4	62.8
Bâle-ville	52.9	34.6	26.1	48.1
Bâle-campagne	49.0	37.4	37.6	53.8
Schaffhouse	63.9	33.3	39.3	63.4
Appenzell RH. E.	54.6	34.9	47.4	59.4
Appenzell RH. I.	37.5	31.7	46.5	57.1
St-Gall	42.5	34.8	41.8	61.6
Grisons	36.2	25.7	47.8	58.9
Argovia	39.9	41.9	44.4	57.3
Thurgovie	38.1	34.2	45.0	59.2
Tessin	44.1	44.3	43.8	74.6
Vaud	49.8	39.4	16.9	49.6
Valais	31.3	28.2	30.2	63.3
Neuchâtel	56.4	37.8	21.0	60.4
Genève	56.1	40.9	24.4	52.9
Jura	36.3	37.2	21.5	52.8

Source : <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

1. L'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion

1.1 L'importance des objets et la participation

Le 8 février 2004, le souverain était invité à se prononcer sur trois objets : le premier, le contre-projet à l'initiative Avanti, laquelle avait été retirée, prévoyait l'élimination des principaux goulets d'étranglement sur les autoroutes, la construction d'un second tube au Gothard et l'encouragement des transports en commun dans les agglomérations. Le second objet concernait la révision du droit de bail, contre lequel l'association des locataires a demandé le référendum, et le troisième, l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables. Le peuple approuva cette initiative et rejeta les deux autres objets.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même (votant-es)

Importance pour	Contre-projet Avanti		Droit du bail		Internement	
	Le pays en %	Soi-même en %	Le pays en %	Soi-même en %	Le pays en %	Soi-même en %
Très faible (0, 1) ^a	1	7	2	12	2	4
Faible (2–4)	5	14	11	21	9	11
Moyenne (5)	14	21	27	22	15	16
Grande (6–8)	49	40	44	32	43	37
Très grande (9, 10)	31	18	16	13	31	32
Moyenne arithmétique ^a	7.4	6.2	6.3	5.4	7.2	6.9
(N)	(901)	(928)	(855)	(899)	(916)	(936)

^a Les sondé-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle de 0 à 10. 0 signifie « sans importance » et 10 « très grande importance ».
© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

Les ayants droit au vote ont classé le contre-projet à l'initiative Avanti comme le plus important des trois objets pour la Suisse. 80% des sondé-es ont qualifié son importance de grande à très grande. S'il est vrai que la moyenne de 7,4 obtenue par cet objet (sur une échelle de 0 à 10) était moins élevée que pour les thèmes relevant de l'asile ou de la politique étrangère, elle surpassait pourtant, par exemple, celle des deux initiatives de mai 2003¹ relative à la sortie du nucléaire. L'initiative concernant l'internement à vie avait presque la même importance sur le plan national. En ce qui concerne la pertinence subjective, elle dépassait même nettement l'objet concernant la construction routière : un petit 70% a indiqué que les revendications de cette initiative avaient pour eux/elles une importance personnelle haute à très haute. La révision du droit de bail a été jugée de peu d'importance pour soi-même comme pour le pays. Voilà qui est vraiment étonnant si l'on

¹ cf. analyses VOX no 81, p. 6.

considère que de nombreuses personnes sont soit locataires, soit propriétaires (et certains même les deux). Ce résultat confirme pourtant des sondages antérieurs, qui ont également montré que les Suissesses et les Suisses ne s'intéressent guère aux réglementations politiques du droit de bail.²

Tableau 1.3 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	45	1000	
<i>Intérêt à la politique</i>			V = 0.40***
Très intéressé-e	75	175	
Assez intéressé-e	53	440	
Pas vraiment intéressé-e	26	262	
Pas du tout intéressé-e	15	105	
<i>Age</i>			V = 0.31***
18 à 29 ans	23	161	
30 à 39 ans	39	249	
40 à 49 ans	36	187	
50 à 59 ans	61	140	
60 à 69 ans	70	124	
70 ans et plus	55	138	
<i>Formation</i>			V = 0.21***
Ecole obligatoire	32	148	
Apprentissage	41	516	
Maturité/Ecole normale	44	88	
Ecole professionnelle	61	102	
Université, Ecole supérieure	64	137	
<i>Positionnement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.18***
Extrême gauche	65	78	
Gauche	60	168	
Centre	40	296	
Droite	44	149	
Extrême droite	52	95	
<i>Situation en matière de logement</i>			V = 0.16***
Propriétaire	54	437	
Locataire	38	528	
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Ville/campagne</i>			n.s.
<i>Langue</i>			n.s.
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
<i>En possession d'une voiture</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

² Ainsi, en mai 2003, l'initiative pour la protection des locataires a été considérée comme la moins importante des sept initiatives populaires soumises à votation (cf. analyses VOX no 81, p. 6).

La participation était de 45,0% et se situait ainsi un peu au-dessus de la moyenne des années précédentes. Une fois encore, c'est l'intérêt politique général qui a essentiellement été déterminant pour la participation. Trois personnes sur quatre qui s'intéressaient fortement à la politique ont pris part à la votation du 8 février, mais seulement une sur quatre qui ne s'y intéressent guère. Comme de coutume, les personnes plus âgées (avant tout de 50 à 70 ans) et disposant d'une bonne formation étaient sur-représentées. Celles qui se classent politiquement à gauche ont également participé davantage que celles situées au centre ou à droite, mais l'avance de la gauche en matière de participation est due à la mobilisation des personnes qui ne sont que moyennement ou faiblement intéressées par la politique. Le sexe, le fait de vivre en ville ou à la campagne ou de posséder une voiture n'ont joué aucun rôle quant à la participation. Exception faite du Tessin où il n'est toujours pas autorisé, le vote par correspondance est devenu, en Suisse, la manière habituelle de voter. Environ 80% des votant-es en Suisse alémanique et en Suisse romande ont voté ainsi. Ce genre de vote a la faveur de toutes les couches d'âge et de formation. S'il est vrai que la différence entre les habitant-es des villages et des grandes villes est toujours présente, celle-ci a été presque gommée : même dans les régions campagnardes, 73% ont voté par correspondance (en novembre 2002, elles n'étaient encore que 60%)³ ; dans les grandes villes, les votes par correspondance se montaient cette fois à 85%.

1.2 La formation de l'opinion

1.2.1 *La connaissance des objets*

Au moins deux des trois objets sont restés gravés dans les mémoires. Dans le sondage effectué durant la première semaine après la votation, 78% des personnes ont pu citer spontanément le contre-projet à l'initiative Avanti comme l'un des trois thèmes de la votation. Chez ceux/celles qui avaient participé au vote, ils/elles étaient même 88%. 67% (79% des votant-es) se sont encore rappelé l'initiative sur l'internement à vie. Seule la révision du droit de bail, mentionnée par 50% des personnes (62% des votant-es), était déjà passablement sortie des esprits peu de temps après la votation ; peut-être n'avait-elle même jamais été perçue. Nous verrons dans l'analyse des trois objets quel était, au-delà du titre, la connaissance des contenus auprès des votant-es.

1.2.2 *La difficulté du choix et le moment du choix*

Selon l'auto-évaluation des votant-es, la décision relative aux objets a été plus simple à prendre pour l'initiative sur l'internement à vie et le contre-projet à l'initiative Avanti que pour la révision du droit de bail. La difficulté de prendre une décision est pratiquement évaluée de manière identique par tous les groupes sociaux et idéologiques. L'initiative sur l'internement à vie forme la seule exception, puisque les opposant-es ont eu davantage de difficultés à se décider que les partisans (pour 32% des personnes qui ont voté non, mais seulement 16% de celles qui ont voté oui, il s'agissait d'un vote plutôt difficile).

³ cf. analyses VOX no 79, p. 8.

Tableau 1.4 : Moment du choix de vote et difficulté lors de la formation de l'opinion (en %). Seulement participant-es

	Contre-projet Avanti	Droit de bail	Internement à vie
<i>Moment du choix (N = 627)</i>			
6 semaines ou plus avant la votation	43	30	36
3 à 5 semaines avant la votation	18	19	14
1 à 2 semaines avant la votation	30	37	36
Quelques jours avant la votation	9	14	14
<i>Difficulté du choix^a (N = 627)</i>			
Choix plutôt facile	67	53	72
Choix plutôt difficile	30	38	25
^a Le total se situe en dessous de 100%, puisque « ne sais pas » et « pas de réponse » ne figure pas dans le tableau. © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.			

Bien que le choix concernant l'approbation ou le rejet des objets était plutôt facile pour la plupart, les opinions se sont formées relativement tard. 40% des votant-es pour le contre-projet Avanti et 50% pour chacun des deux autres thèmes ont pris leur décision dans les deux dernières semaines avant le dimanche de la votation. Il est vrai que la campagne n'a vraiment démarré que quatre semaines avant la votation.

Les contributions rédactionnelles dans la presse (utilisées par 86% des participant-es), la télévision (75%), suivie d'assez loin par la radio (60%), restent, pour les votant-es, les sources d'information les plus importantes pour leur choix. Essentiellement pour les personnes d'âge moyen et élevé, la télévision est une source d'information très appréciée : elle a été citée par 62% des personnes de moins de 40 ans, mais par 84% de celles au-dessus de 60 ans. Une fois de plus, une valeur considérable – 68% – est accordée à la brochure d'information éditée par le Conseil fédéral (livret de la Chancellerie fédérale). Les annonces, les lettres de lecteurs dans la presse, les journaux de votation et les affiches ont été utiles à une personne sur deux pour se forger une opinion. S'il est vrai que l'utilisation d'internet pour glaner des informations a augmenté par rapport aux votations antérieures, elle est toujours encore restée modeste, à raison de 9%. Mais l'utilisation d'Internet n'est plus l'apanage des groupes d'âge les plus jeunes. Elle a atteint une part de 14% non seulement auprès des jeunes de 18–29 ans, mais également dans le groupe des votant-es de 30–39 ans, resp. des 40–49 ans. En revanche, seuls 5% des plus de 60 ans ont utilisé Internet en tant que source d'information lors de cette votation.

2. Le contre-projet à l'initiative Avanti

2.1 La situation de départ

Par le biais d'une initiative déposée fin 2000, les associations automobiles TCS et ACS demandaient l'aménagement des principaux goulets d'étranglement autoroutiers aux endroits névralgiques du Mittelland ainsi qu'un second tunnel autoroutier au Gothard. Cette dernière revendication aurait rendu nécessaire l'abrogation partielle de l'initiative de protection des Alpes, acceptée par le peuple en 1994. Le Conseil fédéral rejeta le tunnel du Gothard comme non prioritaire et proposa un contre-projet. Celui-ci prévoyait, en plus du développement des routes nationales surchargées, la promotion des transports publics urbains grâce à des moyens affectés jusqu'à présent aux constructions routières. Contre la volonté du Conseil fédéral, le Parlement a intégré au contre-projet le percement d'un second tunnel au Gothard, ce qui incita les associations automobiles à retirer l'initiative Avanti. Le Parlement ayant finalement renoncé à fixer un délai pour la construction du second tube du Gothard, il a finalement obtenu le soutien du Conseil fédéral pendant la campagne de votation.

Durant ladite campagne, les fronts étaient assez clairs : le camp des opposant-es se composait du PS, des Verts ainsi que des organisations de protection de l'environnement et des syndicats. Le PRD, l'UDC et les associations d'entrepreneurs se sont investis en faveur du contre-projet. En recommandant de voter « non », contrairement à la recommandation de la direction de son parti, le PDC détonnait dans ce schéma classique de protection de l'environnement. La campagne a été menée de manière particulièrement engagée par les opposant-es. Leurs arguments se sont concentrés sur deux éléments : le tunnel du Gothard, qui sabotait l'objectif d'un transfert du trafic des marchandises de la route au rail et, face aux efforts d'économie de l'Etat, les coûts très élevés de 30 milliards de francs. Les partisans vantaient son concept équilibré permettant de promouvoir tant le trafic privé que les transports publics, dont le financement était également assuré à long terme par l'utilisation des taxes à affectation spéciale payées par les automobilistes. Lors de la votation populaire du 8 février, le contre-projet Avanti a été rejeté par une nette majorité de 62,8%. En ce qui concerne la nécessaire majorité des cantons, l'échec était encore plus retentissant, puisque le contre-projet ne l'a obtenue dans aucun d'entre eux.

2.2 La perception

Aux yeux de la majorité des opposant-es, le contre-projet représentait en premier lieu un objet de construction routière dont le point fort était le tunnel du Gothard. Parmi les mentions premières concernant le contenu, 77% des votant-es ont indiqué la construction des routes et le trafic (35% ont cité le tunnel du Gothard) et seul un petit 3% d'entre eux/elles évoquaient les transports publics dans les agglomérations. Si nous prenons en compte toutes les mentions (trois réponses étaient autorisées), le Gothard était relevé par 61% des sondé-es, alors que 25% mentionnaient tout de même les mesures de promo-

tion des transports publics en agglomération. Il est vrai que la perception de l'objet n'était pas identique dans toutes les régions du pays. La concentration sur le second tube du Gothard était largement un phénomène observé en Suisse alémanique et au Tessin.⁴ En Suisse romande, où la route du Gothard n'a aucune importance sur le plan de la circulation, cet élément n'a été évoqué que par 25% des votant-es en tant que contenu de l'objet. Il est vrai que dans cette partie du pays, les mesures prises en faveur des transports publics n'ont également guère été prises en compte (5% par rapport à 32% en Suisse alémanique).

Tableau 2.1 : Contre-projet Avanti – Perception des contenus (N = 1000)

Perception ^a	Tous les sondé-es en %	Participant-es uniquement en %	Non-participant-es uniquement en %
Généralités (était mauvais, etc.)	3	3	2
Référence à la construction routière (sans le tunnel du Gothard)	40	48	26
– dont autoroutes, routes nationales	(21)	(25)	(14)
Référence au 2 ^e tube du tunnel du Gothard	54	61	41
Référence aux transports publics	20	25	10
– dont le trafic dans les agglomérations	(16)	(21)	(8)
Référence au financement	10	13	5
Ne sais pas / pas de réponse	21	11	42

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
 © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

2.3 Le profil du vote

Les variables politiques et idéologiques avaient une influence moins forte sur le vote que les caractéristiques sociales ou la politique étrangère. Malgré cela, on reconnaît nettement le fossé gauche/droite : les personnes qui se classent à gauche ont rejeté le contre-projet Avanti dans une proportion de quatre contre un ; celles qui se classent à droite l'ont accepté de justesse. La position concernant la politique de protection de l'environnement a joué un rôle presque aussi important : les personnes qui accordaient une plus grande importance à l'environnement qu'à la croissance économique ont voté non à 79% ; chez celles qui accordaient une importance identique aux deux objectifs, ou préféraient même la croissance économique, les « oui » et les « non » s'équilibraient. Le comportement des sympathisant-es des partis montre que le scepticisme était également de mise dans le camp bourgeois. Seule une moitié environ des partisans de l'UDC et du PRD ont suivi la recommandation de leurs partis de voter oui. En revanche, les sympathisant-es du PS et environ deux tiers des sympathisant-es du PDC ont suivi la recommandation de rejet de leurs partis.

⁴ Au Tessin, le tunnel du Gothard a été cité encore plus souvent qu'en Suisse alémanique (77% contre 71%). Toutefois, en raison du nombre peu élevé de cas, cette valeur représente uniquement une tendance.

Tableau 2.2 : Contre-projet Avanti – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	37	594	
<i>Classement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.29***
Extrême gauche	21	63	
Gauche	23	129	
Centre	40	154	
Droite	55	97	
Extrême droite	58	76	
<i>Protection de l'environnement/économie</i>			V = 0.27***
En faveur de la protection de l'environnement	21	229	
Conceptions mitigées	47	298	
En faveur de l'économie	53	57	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.25***
PS	21	113	
PDC	(33)	36	
PRD	54	57	
UDC	56	105	
Aucun parti	37	175	
<i>Affiliation à une organisation de protection de l'environnement</i>			V = 0.19***
active ou passive	28	152	
concevable	30	186	
non, pas concevable	47	243	
<i>Affiliation à l'ATE</i>			V = 0.18***
active ou passive	(17)	41	
concevable	23	87	
non, pas concevable	41	445	
<i>Membre du TCS, de l'ACS</i>			V = 0.17***
active ou passive	46	274	
concevable	33	80	
non, pas concevable	29	238	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.13**
active ou passive	24	63	
concevable	30	99	
non, pas concevable	41	425	
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

Les caractéristiques sociales n'ont guère influencé le comportement de vote. La question la plus importante concernait le nombre de voitures par ménage. Les votant-es de ménages possédant plusieurs voitures étaient les seul-es, à côté du groupe d'hommes de 40 à 69 ans, qui ont majoritairement accepté le contre-projet Avanti. Généralement le « non » était moins net chez les hommes, les personnes ayant un bon revenu et celles dont l'âge se situait entre 50 et 69 ans. La formation formelle, la région linguistique ainsi que le fait de vivre dans une région urbaine ou campagnarde n'ont absolument joué aucun rôle.

Tableau 2.3 : Contre-projet Avanti – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	37	594	
<i>Voiture-s en possession d'un ménage</i>			V = 0.23***
Plus d'une	52	195	
Une seule	32	316	
Aucune	21	84	
<i>Sexe</i>			V = 0.18***
Féminin	29	294	
Masculin	46	300	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.17**
Moins de 3000	(27)	41	
3000–5000	28	133	
5000–7000	32	130	
7000–9000	39	85	
Plus de 9000	49	108	
<i>Age</i>			V = 0.17**
18–29 ans	(33)	46	
30–39 ans	26	125	
40–49 ans	35	89	
50–59 ans	46	116	
60–69 ans	47	123	
70 et plus	33	95	
<i>Formation</i>			n.s.
<i>Région linguistique</i>			n.s.
<i>Domicile (ville/campagne)</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

2.4 Les motifs du choix

Le motif principal d'acceptation du contre-projet Avanti était le fait qu'il s'agissait d'un bon projet. Ce jugement positif a été énoncé spontanément, donc sans possibilités de choix entre différentes réponses, par plus de la moitié des personnes qui ont voté «oui». Le fait que la valeur de ce motif, en soi peu différencié, soit si élevée ne doit pas seulement être recherché dans le manque d'information des personnes qui ont voté oui, mais plutôt dans l'objet en lui-même. Celui-ci comportait différents projets pour le trafic privé et public et c'est précisément ce mélange qui a été présenté comme une force par les partisans, et non chacune de ses composantes. Le motif d'acceptation mentionné presque aussi souvent a été l'objectif de cette votation en matière de politique du trafic, à savoir l'adaptation du réseau routier à l'accroissement du volume de trafic. Nous avons constaté ci-dessus que, pour la majorité des votant-es, le contre-projet Avanti avait été perçu comme un projet de construction du second tunnel au Gothard. Malgré cela, le tunnel ne figurait pas au premier plan pour les partisans. Seules 28% des personnes ayant voté oui ont indiqué avoir accepté l'objet pour cette raison ; si l'on se reporte au motif le plus important (mention première), elles n'étaient même que 12%. Les autres éléments partiels de l'objet, c'est-à-dire la promotion des transports publics en agglomération et le développement des autoroutes existantes, ont été cités tout aussi souvent que le tunnel du Gothard comme motif d'acceptation.

Tableau 2.4 : Contre-projet Avanti – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les références en % des réponses ^a	Première mention unique-ment en %
<i>Motifs pour le « oui »</i>		
Evaluation généralement positive du contre-projet	55	21
Adapter le réseau routier à l'augmentation du trafic empêcher les bouchons	46	21
2. Construire le second tube du Gothard	28	12
Améliorer le trafic dans les agglomérations	25	14
Développer le réseau d'autoroutes	23	12
Utiliser l'argent à disposition	9	3
Créer des places de travail	4	1
Ne sais pas, fausse raison	6	6
<i>Motifs pour le « non »</i>		
Contre la construction du second tube du Gothard, pour la NLFA, pour l'article concernant la protection des Alpes	57	30
30 milliards de fr. pour la construction routière sont trop chers	37	20
Assez de routes ; entraînerait encore davantage de trafic	35	17
Evaluation généralement négative (est mauvais, etc.)	24	13
Trop en un seul paquet	18	9
Les transports publics dans les agglomérations en bénéficieraient trop peu	11	3
Ne sais pas, fausse raison	3	3

^a Deux réponses étaient possibles. Un total de 221/373 votant-es oui/non ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent de la première colonne dépasse 100.
© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

Pour la majorité des personnes ayant voté « non », le contre-projet Avanti représentait incontestablement le plébiscite d'un second tube au Gothard. Pour 57% d'entre eux, le motif du rejet concernait le tunnel. S'agissant des motifs du choix, les coûts du projet relevés par la contre-propagande occupaient la deuxième place des motifs du choix. Dans ces deux contre-motifs cités le plus fréquemment, on note de nettes différences liées à la région linguistique. Voilà qui n'est guère étonnant au regard de la différence de perception de l'objet constatée ci-dessus. En Suisse alémanique, 72% de ceux/celles qui ont voté « non » ont estimé que l'empêchement du tunnel routier du Gothard était un motif de choix important alors qu'ils/elles n'étaient que 18% dans ce cas en Suisse romande. Les coûts représentaient le motif principal du « non » en Suisse romande, cité par 51% des personnes ayant voté « non » (Suisse allemande : 33%). L'argument des coûts élevés n'a pas seulement été énoncé de manière nettement au-dessus de la moyenne par les Romands, mais également par des personnes dont la formation formelle et l'intérêt pour la politique sont faibles.

2.5 Les arguments « pour » et « contre »

D'après ce que l'on sait de la perception de l'objet et des motifs du choix exprimés spontanément, on n'est guère étonné de constater que l'argument qui a polarisé le plus fortement les deux camps tournait autour de la nécessité de construire un second tunnel routier au Gothard. Parmi les personnes qui ont voté « oui », deux sur trois, mais seulement 11% des opposant-es étaient d'accord avec cette déclaration. Par conséquent, la cohésion s'est avérée très élevée : quiconque était convaincu qu'un second tunnel était nécessaire votait « oui » à 78%. L'opposition au tunnel du Gothard s'est focalisée sur la Suisse alémanique ; en Suisse romande et au Tessin, les partisans et les opposant-es à ce tunnel sont à peu près de force égale. Bien que dans le spectre politique, l'approbation envers ce tunnel augmente en allant de la gauche vers la droite, elle n'a obtenu de majorité dans aucun parti ; même les sympathisant-es de l'UDC se sont exprimé-es en sa défaveur par 55%. La majorité des votant-es rejette tout aussi nettement l'élargissement à six voies des tronçons d'autoroutes encombrés. Cette exigence n'est acceptée que par une majorité de sympathisant-es PRD, les opposant-es et les partisans de l'UDC ayant un poids identique, alors que les opposant-es au développement du PS et du PDC l'emportent nettement. Au contraire de ce qui se passe pour le tunnel du Gothard, les régions linguistiques ne se différencient pas sur cette question. L'argument « pour » qui a fait le meilleur score, tant chez les partisans que chez les opposant-es au contre-projet Avanti est celui qui prônait qu'il faudrait investir davantage de moyens financiers pour la promotion des transports publics dans les agglomérations. Cette revendication était majoritaire dans toutes les couches de la population. Il n'en résulte guère de différences dans l'approbation. En particulier, cette revendication n'était pas moins populaire parmi les habitant-es des campagnes et en Suisse romande que dans les agglomérations citadines et en Suisse alémanique. Pourtant, au regard de la concentration des opposant-es sur le tunnel du Gothard, cet argument n'a pas eu d'influence sur l'issue de la votation. Parmi les votant-es qui se sont exprimé-es sur cette revendication concernant les transports publics dans les agglomérations, seul un sur trois soutenait cet objet.

Tableau 2.5 : Contre-projet *Avanti* – Echo des arguments pour et contre auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« Il faut construire un second tunnel routier au Gothard »	Total	32	64	4	78
	Oui	67	27	6	
	Non	11	85	4	
« Il faut davantage de moyens financiers pour développer les transports publics dans les agglomérations »	Total	77	18	5	32
	Oui	83	26	7	
	Non	67	13	4	
« Les tronçons autoroutiers encombrés doivent être élargis à six pistes »	Total	36	60	5	65
	Oui	62	34	4	
	Non	20	75	5	
Arguments « contre »					
« Davantage de routes sont synonymes de davantage de trafic. Cela doit être évité afin de protéger l'environnement »	Total	66	29	6	80
	Oui	35	57	8	
	Non	84	12	4	
« La Confédération doit utiliser l'argent prévu pour l'extension du réseau autoroutier pour les oeuvres sociales »	Total	35	57	7	85
	Oui	14	79	7	
	Non	47	45	8	
« Au lieu d'élargir le réseau autoroutier, la Confédération devrait consacrer beaucoup plus d'argent aux transports publics »	Total	67	27	7	78
	Oui	40	50	11	
	Non	83	13	4	
Arguments pour la suite de la démarche					
« Les taxes pour les huiles minérales (taxes sur les produits pétroliers) et la vignette devraient être diminuées »	Total	21	74	6	
	Oui	31	63	6	
	Non	14	81	5	
Résultats en pour cent linéaires. Exemple de lecture : 32% de l'ensemble des votant-es (67% des votant-es oui ; 11% de votant-es non) ont approuvé le premier argument (« Il faut construire un second tunnel routier au Gothard »), 64% (27% des votant-es oui et 85% des votant-es non) l'ont rejeté et 4% (6% ; 4%) n'ont pas pu se décider.					
ⁿ Total des réponses des votant-es = 585-589.					
^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement « oui », resp. « non ». Aucun quotient n'a été calculé pour l'argument des partisans concernant la suite de la démarche, puisqu'il n'est apparu qu'après la campagne de votation.					
© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.					

Parmi les arguments des opposant-es, il en est un qui a donné lieu à une forte polarisation et qui a été accepté par 66% des votant-es : c'est l'affirmation selon laquelle de nouvelles routes entraîneraient davantage de trafic et qu'il fallait donc y renoncer pour des raisons de protection de l'environnement. Deux tiers des votant-es étaient également d'accord avec l'argument selon lequel la Confédération devait développer les transports publics urbains plutôt que les autoroutes. Les deux arguments ont rencontré une approbation plus forte dans le camp de gauche, tout en étant également majoritaire dans les

partis bourgeois. Modifier l'affectation des moyens financiers prévus pour la construction routière en les consacrant aux œuvres sociales a été clairement rejeté par les votant-es. En Suisse romande, où les dépenses concernant le contre-projet Avanti occupaient une place plus prépondérante, cette redistribution a été tout aussi fortement rejetée qu'en Suisse alémanique. Les sympathisant-es des partis bourgeois n'ont pas été les seul-es à s'exprimer en sa défaveur (PRD : 76%, UDC : 64%) ; le rejet l'a également emporté chez les partisans du PS à raison de 49 : 42%.

Dans la discussion qui a suivi le rejet du contre-projet Avanti, les partisans du développement autoroutier réclamèrent une réduction des taxes à affectation spéciale découlant du trafic automobile. Si le peuple ne souhaite pas de nouveaux projets de construction routière, rien ne justifie le montant des taxes sur les produits pétroliers et la vignette autoroutière. Les votant-es n'ont pas voulu suivre cette logique : seuls 21% se sont exprimés en faveur d'une baisse de ces impôts. Ce jugement négatif a été particulièrement net en Suisse alémanique (17% d'approbation) alors que les francophones se sont montrés un peu plus conciliant-es (30%). Le taux d'approbation le plus élevé émanait des sympathisant-es de l'UDC (36%), ce qui n'est guère étonnant, puisque cette idée émanait de leurs propres rangs.

3. La révision du droit du bail

3.1 La situation de départ

La révision du droit de bail représentait un contre-projet indirect du Parlement à l'initiative populaire « Oui à des loyers loyaux » de l'association des locataires, qui avait été rejetée par le peuple en mai 2003. Cette organisation avait demandé le référendum parce qu'elle craignait que la nouvelle loi n'entraîne des hausses massives de loyer. L'élément central de cette votation était le changement de système pour le calcul des modifications admissibles de loyer. L'évolution du taux hypothécaire, qui servait de base jusqu'ici, devait être remplacée par l'indice suisse des prix à la consommation. Le Conseil fédéral et le Parlement comptaient obtenir ainsi une évolution moins saccadée et plus transparente des loyers. Parmi les autres nouveautés proposées, la création d'une base plus objective et fondée sur des méthodes scientifiques pour déterminer les loyers « abusifs » a également joué un certain rôle dans la discussion.

Les fronts qui se sont constitués durant la campagne de votation correspondaient, du moins en Suisse alémanique et au Tessin, au schéma gauche/droite typique des objets de politique économique : du côté des partisans, on trouvait la plupart des partis bourgeois ainsi que les associations d'entrepreneurs ; du côté des opposants se rangeaient le PS, les Verts et les syndicats. En Suisse romande, le front du refus était bien plus large : à l'exception des libéraux, la plupart des partis bourgeois et l'association des propriétaires ont recommandé le non. Les deux camps ont concentré leur publicité sur le point essentiel de

l'objet : le passage du système basé sur le taux hypothécaire à celui basé sur l'indice de l'inflation. Lors du scrutin du 8 février, la réforme du droit de bail a été clairement refusée, la part des non s'élevant à 64 pour cent.

3.2 La perception

Les connaissances relatives au contenu de la révision du droit de bail étaient mauvaises. Lors du sondage, seuls 58% des votant-es ont pu se souvenir de l'élément central de la votation, à savoir le passage du taux d'intérêt hypothécaire à l'indice d'inflation en tant que base de calcul des modifications admissibles de loyer. Un deuxième élément, la nouvelle façon de déterminer les loyers comparatifs référentiels en cas de conflit, qui a été vivement discuté au cours de la campagne de votation, n'a été mentionné que par 1 pour cent des votant-es. Par contre, les références aux effets attendus de la révision de la loi (hausse des loyers, etc.) ont été bien plus fréquentes. Le mauvais état des connaissances est également attesté par le fait que seul un petit nombre de sondé-es a été à même d'énumérer plus qu'un contenu (on pouvait donner trois réponses en tout). Durant la semaine qui a suivi la votation, 27% des votant-es n'ont pu donner aucune indication ou alors seulement des indications incorrectes concernant le contenu de la révision du droit de bail. Les connaissances se sont révélées très mauvaises en Suisse romande, où 38% des votant-es n'ont pu citer aucun contenu (23% en Suisse alémanique), et où seuls 23% se sont souvenus du changement de système proposé (69% en Suisse alémanique). Cependant le degré d'information n'a eu que peu d'influence sur la décision de vote : les connaissances des partisans étaient à peine meilleures que celles des opposant-es.

Tableau 3.1 : Révision du droit de bail – Perception des contenus (N = 1000)

<i>Perception^a</i>	<i>Tous les sondé-es</i> %	<i>Uniquement participant-es</i> %	<i>Uniquement non participant-es</i> %
Nouveau système lors de changement de loyer	42	58	29
– dont index du renchérissement au lieu du taux d'intérêt hypothécaire	(10)	(16)	(5)
– dont seulement abandon du taux d'intérêt hypothécaire	(11)	(15)	(7)
– dont seulement introduction de l'indice du renchérissement	(15)	(20)	(10)
Référence aux effets (augmentation des loyers, etc.)	10	14	6
Réponse fausse (p.ex. confusion avec un autre thème)	5	6	5
Autres	7	8	7
Ne sais pas / pas de réponse	40	21	56

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.

© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

3.3 Le profil du vote

Pour une fois, les positions politiques et idéologiques ont eu un effet à peine plus marqué que les caractéristiques sociales. Le facteur le plus important a été l'affiliation à l'association des propriétaires ou du moins la proximité avec cette dernière. Ses membres ont été trois fois plus nombreux à voter pour la révision que les personnes qui se distancent de cette association. On constate les mêmes rapports, mais naturellement inverses, en ce qui concerne l'association des locataires. Comme pour toutes les questions de politique sociale et économique, le classement sur une échelle gauche-droite ainsi que la sympathie pour un parti ont joué un rôle important dans le comportement de vote. Les adhérent-es du PS ont nettement rejeté l'objet (20% de oui), alors que celui-ci a été approuvé de justesse par les sympathisant-es du PRD et de l'UDC (59%, resp. 55% de oui). La confiance dans le gouvernement a également eu une certaine influence. Les personnes qui s'en méfient ont rejeté dans une proportion au-dessus de la moyenne les objets soutenus par le Parlement et le Conseil fédéral.

Parmi les caractéristiques sociales, c'est avant tout la question relative aux conditions de logement qui s'est révélée d'une grande importance. Les locataires qui étaient de toute façon directement concernés⁵ ont rejeté la révision de la loi de manière particulièrement nette (22% de oui). Le rapport entre le revenu du ménage et le comportement de vote doit être largement attribué au fait que les locataires sont nettement moins bien représentés dans les catégories de revenu les plus élevées que dans celles des bas revenus. On ne trouve un rapport positif entre revenu et acceptation de la révision du droit de bail que chez les propriétaires de logement, mais pas chez les locataires. Il en va de même en ce qui concerne les variables formation et âge. Chez ces dernières, l'influence statistiquement prouvée sur le comportement de vote est essentiellement due au fait que les propriétaires de logement sont mieux représentés dans les classes de formation élevée et les classes d'âge moyen. Dans les deux grandes régions linguistiques, la question relative à la propriété de logement a eu un effet fondamentalement différent. En Suisse romande, l'association régionale des propriétaires avait recommandé le non, ce qui a manifestement fait effet.⁶ Le rejet particulièrement fort du nouveau droit de bail en Suisse romande doit être attribué presque exclusivement au comportement de vote différent des propriétaires de logement, qui n'ont approuvé l'objet qu'à raison de 29% (Suisse allemande : 53% de oui). Chez les locataires des deux régions linguistiques, le rejet a été tout aussi clair.

3.4 Les motifs du choix

Chez les opposant-es comme chez les partisans, aucun motif de choix n'a été dominant. Le principal motif de refus du nouveau droit de bail a été la crainte d'augmentations de loyer. Parmi les personnes qui ont rejeté l'objet, deux sur cinq ont voté en fonction de

⁵ Les personnes qui habitent dans leurs propres murs, n'étaient directement concernées que si elles possèdent également des appartements à louer.

⁶ L'UDC avait également recommandé le « non » dans la majorité des cantons de Suisse romande.

Tableau 3.2 : Révision du droit de bail – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	36	558	
<i>Affiliation à l'association des propriétaires</i>			V = 0.35***
oui	64	125	
concevable	42	83	
non, pas concevable	23	335	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.29***
PS	20	106	
PDC	(41)	34	
PRD	59	58	
UDC	55	93	
aucun parti	29	157	
<i>Classement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.25***
Extrême gauche	25	63	
Gauche	27	122	
Centre	35	144	
Droite	53	91	
Extrême droite	57	67	
<i>Affiliation à l'association des locataires</i>			V = 0.25***
oui	(11)	46	
concevable	18	101	
Non, pas concevable	42	398	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.18***
confiance	46	207	
méfiance	26	242	
<i>Système économique</i>			V = 0.17**
Pour des interventions étatiques	17	68	
Conceptions mitigées	37	158	
Pour la concurrence	42	293	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.11*
active ou passive	33	64	
concevable	23	91	
non, pas concevable	39	398	
<i>Intérêt politique</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

Tableau 3.3 : Révision du droit de bail – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	36	558	
<i>Conditions de logement</i>			V = 0.29***
dans son propre logement	47	308	
en location	22	238	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.23***
moins de 3000	(16)	37	
3000–5000	24	118	
5000–7000	32	127	
7000–9000	41	83	
plus de 9000	51	100	
<i>Formation</i>			V = 0.19**
Ecole obligatoire	26	53	
Apprentissage	30	257	
Maturité/Ecole normale	(27)	45	
Ecole spécialisée	51	86	
Université, haute école spécialisée	43	114	
<i>Age</i>			V = 0.17**
18–29 ans	(16)	32	
30–39 ans	26	118	
40–49 ans	38	85	
50–59 ans	46	117	
60–69 ans	39	118	
70 ans et plus	34	89	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.16***
Suisse alémanique	40	388	
Suisse romande	23	146	
<i>Sexe</i>			V = 0.14**
Femme	29	277	
Homme	42	280	
<i>Domicile (ville/campagne)</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

cette crainte. Deux éléments ont également joué un rôle important : la supposition qu'avec la nouvelle loi, la protection des locataires serait affaiblie et l'attitude généralement négative envers l'objet. Ces trois motifs (augmentations de loyer, affaiblissement de la protection des locataires et rejet non spécifique) ont été déterminants pour deux personnes sur trois ayant voté non. Le changement de système – du taux hypothécaire à l'indice de renchérissement – a certes été cité comme motif de choix par 38% des personnes ayant voté non, mais a été majoritairement mentionné en deuxième lieu. Cet argument – principalement en Suisse romande, où il n'apparaissait déjà quasiment pas dans les connaissances de l'objet – a joué un rôle marginal. Il n'a été mentionné que par 17% des personnes ayant voté non (Suisse alémanique : 42%).

Chez les partisans, les avantages fondamentaux du nouveau système (plus transparent, plus simple) figuraient en tête des motifs de choix. A peine une personne sur trois a également mentionné les avantages concrets qu'elle espérait retirer du nouveau système. Chez les partisans comme chez les opposant-es, beaucoup n'ont pu citer que l'appréciation générale de la réforme comme motif de choix. Le faible degré d'information des votant-es a en outre fait en sorte que, par rapport à d'autres votations, une forte proportion des personnes ont indiqué avoir suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement (9% des partisans).

Tableau 3.4 : Révision du droit de bail – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des réponses ^a	Première mention uniquement en %
<i>Personnes ayant voté « oui »</i>		
Le passage à l'indice de renchérissement est une bonne chose (plus simple, plus clair)	47	29
Remarques générales positives	43	25
Crée des avantages pour les locataires	30	14
Crée des avantages pour les bailleurs	15	12
A suivi les recommandations du Conseil fédéral/parlement	9	6
Ne sait pas	9	9
<i>Personnes ayant voté « non »</i>		
Les loyers augmenteraient	40	28
Le changement de système est mauvais	38	17
Remarques générales négatives (p.ex. le système n'est pas transparent)	33	22
La protection des locataires serait affaiblie	32	16
A suivi les recommandations des partis et associations	6	6
Mauvaise chose pour les bailleurs	5	3
Ne sait pas	5	5

^a Deux réponses étaient possibles. En tout 125/433 sondé-es ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.
 © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

3.5 Les arguments « pour » et « contre »

Tableau 3.5 : Révision du droit de bail – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« Grâce au nouveau droit de bail, la fixation du loyer est simplifiée »	Total	32	42	26	
	Oui	54	22	24	
	Non	20	54	26	
« Jusqu'à présent, on a utilisé les taux hypothécaires pour fixer les modifications de loyer. Cela ne s'est pas révélé concluant »	Total	40	42	18	44
	Oui	50	34	17	
	Non	35	47	19	
« Grâce au principe du loyer comparable introduit par l'Etat, on peut déterminer si un loyer est trop élevé »	Total	46	28	26	52
	Oui	68	13	20	
	Non	35	36	30	
Arguments « contre »					
« Le nouveau droit de bail engendre une plus grande augmentation des loyers »	Total	48	32	19	83
	Oui	23	54	22	
	Non	62	20	18	
« Le nouveau droit de bail affaiblit la protection des locataires »	Total	38	39	24	88
	Oui	12	61	27	
	Non	52	27	22	
« Le nouveau droit de bail engendre trop de restrictions pour les propriétaires »	Total	16	53	31	69
	Oui	14	60	26	
	Non	18	49	33	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 32% de tous/tes les votant-es (54% de oui ; 20% de non) étaient d'accord avec le premier argument (« Fixation du loyer simplifiée »), 42% (22% de oui et 54% de non) l'ont rejeté et 26% (2% ; 26%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des réponses des votant-es = 542-546.</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.</p>					

Parmi les arguments utilisés lors de la campagne de votation, aucun n'a vraiment réussi à convaincre. Aucun argument n'est parvenu à rallier une majorité de votant-es ; même dans le propre camp, les arguments testés n'ont obtenu qu'une approbation relativement faible. La méconnaissance ou l'indécision étaient largement répandues, surtout en Suisse romande, où, par exemple, 43% des votant-es n'ont pu émettre aucun avis quant à l'affirmation selon laquelle le nouveau système aurait été plus transparent. Le point de vue que le taux d'intérêt hypothécaire n'avait pas fait ses preuves en tant que base de calcul pour le calcul des modifications de loyer et que la nouvelle réglementation serait plus simple n'a été approuvé que par 50%, resp. 54% des votant-es. L'élément le mieux accueilli a finalement été l'enquête relative au loyer comparatif, dont les votant-es

n'avaient cependant aucune connaissance avant le sondage (voir ci-dessus) et qui n'a par conséquent joué aucun rôle dans la formation de l'opinion. Quant aux arguments « contre », c'est l'affirmation selon laquelle le nouveau droit de bail entraînerait une plus forte hausse des loyers qui a rencontré le meilleur écho. Parmi les personnes qui ont voté non, trois sur cinq partageaient cet avis. Un-e opposant-e sur deux ont cru que la protection des locataires serait généralement affaiblie.

4. L'initiative « Internement pour les délinquants très dangereux »

4.1 La situation de départ

L'initiative concernant l'internement à vie a été lancée par la famille et le cercle de connaissances d'un enfant assassiné par un délinquant sexuel. Ils ont réussi, pratiquement sans le soutien des partis et des associations, à réunir les signatures nécessaires et à déposer l'initiative en 2000. Ils ont profité de l'indignation de la population suite à d'autres meurtres de jeunes et d'enfants commis par des délinquants libérés ou au bénéfice d'une permission de sortie. L'initiative exigeait que les délinquants sexuels ou violents, jugés non amendables et très dangereux, soient internés à vie et ne doivent pas non plus bénéficier de congés. L'internement ne sera reconsidéré que si de nouvelles connaissances scientifiques permettent d'établir que le délinquant peut être soigné de manière telle qu'il ne présente plus de danger pour la collectivité. Le Parlement est entré en matière quant à cette revendication et a également décidé l'internement à vie pour les criminels coupables d'actes graves et susceptibles de récidive. Contrairement à l'initiative, la solution proposée par le Parlement prévoyait pourtant un réexamen périodique des raisons de l'internement, comme le veut la convention européenne des droits de l'homme. En conséquence, n'ayant pas obtenu satisfaction en ce qui concerne leur revendication, les auteurs n'ont pas retiré leur initiative.

Il n'y eut pratiquement pas de campagne de votation publique visible concernant cet objet. Ainsi les affiches et les séries d'annonces faisaient largement défaut. L'UDC, les petits partis de droite et le PRD dans quelques cantons francophones recommandèrent de voter « oui ». Pourtant, l'on ne constatait aucun engagement, ni chez ces derniers ni chez les partis qui rejetaient cet objet. Lors de la votation populaire du 8 février, l'initiative sur l'internement à vie a été acceptée par 56,2% de votant-es. Elle a aussi obtenu facilement la nécessaire majorité des cantons, n'ayant été rejetée que par les cantons de Bâle-ville et de Vaud.

4.2 La perception

Les connaissances de base sur le contenu de l'initiative étaient bonnes, ce qui n'étonne guère, l'unique revendication figurant déjà dans le texte. Au cours de la semaine suivant la votation, 80% des votant-es savaient encore que l'initiative réclamait l'internement à

vie des délinquants. Il est vrai que rares étaient les personnes qui mentionnaient avec précision la catégorie de criminels concernés (« délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables »), les autres se limitant à l'un des adjectifs. Aucune différence n'a pu être constatée concernant l'état des connaissances entre les partisans et les opposant-es de l'initiative. En revanche, les dites connaissances étaient nettement moins bonnes parmi les francophones que parmi les alémaniques. Ainsi seuls 5% (27% des alémaniques) ont indiqué que l'internement à vie n'était prévu que pour les délinquants non amendables.

Tableau 4.1 : Initiative Internement à vie – Perception des contenus (N = 996)

Perception ^a	Tous les sondé-es en %	Participant-es uniquement en %	Non-participant-es uniquement en %
Internement à vie (sans durée ni catégorie de délinquants)	39	42	36
IV pour les délinquants sexuels et/ou dangereux	17	21	15
IV pour les délinquants sexuels et/ou dangereux jugés non amendables	17	21	14
Référence aux expertises	6	8	4
Généralités (avant tout référence à la prison)	4	6	3
Fausse réponse	3	1	3
Ne sais pas / aucune réponse	18	6	29

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
 © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

4.3 Le profil du vote

Le comportement de vote a été fortement marqué par la variable politique et idéologique des votant-es. Le classement sur un axe gauche-droite a exercé l'influence la plus grande. L'extrême gauche a rejeté l'initiative par 68% de voix, l'extrême droite l'a acceptée par 87% de voix ; toutefois, le centre politique a été déterminant, puisque 60% ont acceptée l'initiative sur l'internement à vie. Les différences sont un peu moins nettes en ce qui concerne la sympathie pour un parti. Avec sa recommandation de vote favorable à l'initiative, seule l'UDC s'est trouvée en accord avec ses partisans. La recommandation de vote pour le « non » du PS n'a été suivie que par deux de ses sympathisant-es sur trois ; celle du PRD par moins de la moitié.

En plus de l'ancrage dans le schéma traditionnel gauche-droite, des comportements spécifiques de référence ont également joué un rôle. Comme il fallait s'y attendre, l'approbation était particulièrement élevée chez les personnes qui accordent une grande importance à « la sécurité et à l'ordre ». Le rapport entre une position négative envers les étrangers et l'approbation de l'initiative doit être attribuée presque exclusivement à

Tableau 4.2 : Initiative Internement à vie – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	56	586	
<i>Classement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.36***
Extrême gauche	32	68	
Gauche	39	130	
Centre	60	152	
Droite	71	86	
Extrême droite	87	68	
<i>Egalité des chances pour les étrangers</i>			V = 0.32***
Pour l'égalité des chances	39	241	
Conceptions mitigées	58	139	
Davantage de privilèges pour les Suisses	76	182	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.30***
PS	40	117	
PDC	(47)	36	
PRD	60	52	
UDC	87	96	
Aucun parti	56	172	
<i>Sécurité et ordre</i>			V = 0.30***
Peu important	(46)	46	
Conceptions mitigées	35	167	
Important	68	362	
<i>Modernité/tradition</i>			V = 0.25***
Pour une Suisse ouverte	44	232	
Conceptions mitigées	62	253	
Pour la préservation et la tradition	78	78	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.21***
Confiance	47	211	
Méfiance	67	263	
<i>TV en tant que source d'information</i>			V = 0.18***
Oui	61	445	
Non	41	140	
<i>Intérêt à la politique</i>			V = 0.13*
Grand	56	177	
Moyen	52	302	
Faible, voir aucun	70	106	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
 © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

Tableau 4.3 : Initiative Internement à vie – Comportement selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	56	586	
<i>Formation</i>			V = 0.24***
Ecole obligatoire	71	58	
Apprentissage	63	280	
Maturité/Ecole normale	53	51	
Ecole professionnelle	54	80	
Université, école supérieure	35	113	
<i>Etat civil</i>			V = 0.19**
Célibataire	(38)	92	
Partenariat	49	41	
Marié-e	60	365	
Veuf-ve	(67)	45	
<i>Age</i>			V = 0.17**
18–29 ans	(39)	49	
30–39 ans	47	130	
40–49 ans	56	86	
50–59 ans	59	110	
60–69 ans	63	116	
70 ans et plus	67	96	
<i>Revenu par ménage (Fr/mois)</i>			V = 0.14*
Moins de 3000	(61)	43	
3000–5000	61	140	
5000–7000	61	124	
7000–9000	48	86	
Plus de 9000	45	100	
<i>Domicile</i>			V = 0.11*
Agglomération citadine	49	207	
Ville petite ou moyenne	61	193	
Campagne	58	186	
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Religion</i>			n.s.
<i>Région linguistique</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.

l'importante corrélation de cette position avec le classement gauche-droite. Une faible tolérance par rapport aux étrangers n'exerçait une véritable influence sur le comportement de vote que pour les votant-es du camp de gauche. En revanche, la position concernant le couple de valeurs « ouverture de la Suisse/préservation des traditions » a fait office de variable autonome. Quiconque s'exprimait en faveur du maintien des traditions, approuvait l'initiative dans une proportion située au-dessus de la moyenne. La méfiance envers le gouvernement a également été favorable à l'initiative sur l'internet à vie.

Normalement, lors de votations, les médias n'exercent aucune influence sur le choix. Il en est allé tout autrement pour cet objet. Quiconque avait suivi des discussions à la télévision a très nettement approuvé cette initiative. Ceci n'est pas dû au fait que les générations plus âgées, mieux intentionnées envers l'initiative (voir ci-dessous) aient regardé davantage ces émissions. Pour tous les groupes d'âge, exception faite des moins de 30 ans, la part des téléspectateurs/trices qui ont voté « oui » est plus élevée de 20 à 30 pour cent par rapport à ceux/celles qui ont forgé leur opinion sans l'aide de la télévision. Cette relation positive se limitant à la Suisse alémanique, on peut en déduire que les auteurs alémaniques de l'initiative, personnellement touchés par le crime, ont réussi à défendre leur revendication de manière convaincante à la télévision.

S'agissant des caractéristiques socio-économiques, c'est avant tout le niveau de formation qui a joué un rôle : l'initiative a été rejetée d'autant plus souvent que la formation formelle est élevée. En outre, l'âge et l'état civil avaient également une certaine influence sur le comportement de vote. Le rapport entre l'augmentation de l'âge et l'approbation plus élevée est linéaire. En revanche, pour les personnes mariées, la très forte tendance à soutenir l'initiative se limitait à la classe d'âge des 30-50 ans, donc des personnes dont les enfants ne sont, en règle générale, pas encore adultes. Bien que l'initiative émanait exclusivement de femmes et que les crimes sont presque toujours commis par des hommes, le sexe n'a eu aucune influence sur le comportement lors du vote.

4.4 Les motifs du choix

Le motif d'approbation le plus important était l'espoir qu'avec l'internet à vie des délinquants jugés, la société pourrait être mieux protégée de dangereux criminels. Pour la moitié des personnes qui ont voté « oui », les autres éléments importants étaient la « punition juste », la vengeance et la dissuasion de malfaiteurs potentiels par une lourde peine. Une personne sur quatre a indiqué spontanément avoir voté en faveur de l'initiative parce que la punition « juste » pour ce genre de crime serait une peine de prison devant effectivement être purgée jusqu'à la fin de la vie. Le fait que l'initiative ne prévoit aucun réexamen périodique de la nécessité de poursuivre l'internet a été la raison principale du rejet de cette initiative. Un tiers de ceux/celles qui l'ont rejetée se sont référés à la réforme du code pénal décidée par le Parlement, qui comporte ce réexamen périodique. 18% des personnes qui ont voté « non » ont relevé que l'initiative était contraire aux droits de l'homme et ont souligné les problèmes d'exécution qui en découlent.

Tableau 4.4 : Initiative Internement à vie – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des réponses ^a	Mention première uniquement en %
<i>Personnes ayant voté « oui »</i>		
Améliore la sécurité, protège contre les crimes	81	40
– dont : aucune certitude que les délinquants ne récidivent pas	(25)	(8)
Pour des peines plus lourdes, vengeance, justice	48	26
– dont : « à perpétuité » pour ce genre de coupable	(27)	(16)
Les lois en vigueur sont insuffisantes (avant tout référence aux permissions de sortie)	23	14
Généralités (avant tout : est une bonne initiative, j'ai moi-même des enfants)	23	18
<i>Personnes ayant voté « non »</i>		
Il faut réévaluer périodiquement l'internement	73	31
– dont : chaque être humain peut changer	(31)	(12)
La nouvelle loi est une meilleure solution	31	21
La proposition est trop extrême	25	16
N'est pas compatible avec les droits de l'homme	18	7
Généralités (avant tout ne règle pas les problèmes)	33	19
Ne sais pas, fausse raison	2	2
^a Deux réponses étaient possibles. En tout, 330/256 votant-es oui/non ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent de la première colonne dépasse 100. © IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.		

4.5 Les arguments « pour » et « contre »

Le premier argument testé se rapporte au déclencheur concret du lancement de cette initiative, à savoir le crime sexuel sur un enfant. Dans les forums de discussion, les milieux favorables à l'initiative ont souvent souligné qu'il serait bon de mettre définitivement et irrévocablement sous les verrous les auteurs de tels crimes. Une majorité de deux tiers des votant-es, 90% des personnes qui ont voté « oui », mais aussi la moitié des opposant-es à l'initiative, partageaient cet avis. Tant chez les partisans que chez les opposant-es de l'initiative, l'affirmation selon laquelle, en Suisse, les peines étaient généralement trop légères pour les criminels dangereux, trouvait une majorité. Il n'a pas été possible d'obtenir confirmation de la supposition selon laquelle l'approbation à l'initiative serait également l'expression d'une méfiance envers les juges.

C'est l'affirmation selon laquelle cette initiative est devenue inutile après la réforme du code pénal qui creuse le fossé le plus large entre les personnes qui ont voté « oui » et celles qui ont voté « non ». Ce qui n'étonne guère, vu que cette réforme ne satisfaisait pas à la condition d'un internement à vie irrévocable. Pratiquement tous les opposant-es, mais également la moitié des partisans, partageaient l'avis que l'application de l'initiative serait problématique.

Tableau 4.5 : Initiative Internement à vie – Echo des arguments pour et contre auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« Celui qui commet un meurtre sexuel sur un enfant doit rester en prison jusqu'à la fin de ses jours ou être interné »	Total	67	25	7	73
	Oui	90	6	4	
	Non	42	48	10	
« En Suisse, les peines qu'encourent les délinquants dangereux ne sont pas assez sévères d'une manière générale »	Total	71	17	12	69
	Oui	87	6	7	
	Non	51	31	18	
« On ne peut pas confier aux juges l'application du nouveau droit pénal à leur guise »	Total	53	28	19	54
	Oui	51	29	21	
	Non	56	27	17	
Arguments « contre »					
« L'initiative est devenue superflue en raison du renforcement du droit pénal »	Total	43	42	15	75
	Oui	19	65	16	
	Non	74	12	14	
« L'initiative est incomplète et crée de nouveaux problèmes »	Total	59	26	16	60
	Oui	42	41	18	
	Non	82	6	12	
« Une personne violente qui ne menace pas de devenir un récidiviste devrait pouvoir quitter la prison ou l'établissement dans lequel elle est internée, après avoir purgé sa peine »	Total	51	35	14	64
	Oui	33	50	17	
	Non	74	16	10	
<p>Les résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 67% de tous/tes les votant-es (90% de oui ; 42% de non) se sont rallié-es au premier argument (« internement à vie »), 25% (6% de oui ; 48% de non) l'ont rejeté et 7% (4% ; 10%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n (Total des votant-es) = 571-581.</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument pour (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>© IPW/gfs.berne : analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2004.</p>					

5. En exergue : confiance dans le gouvernement et comportement de vote

Le sondage VOX effectué après la votation du 8 février a dégagé une nouvelle valeur maximale concernant l'indice de méfiance envers le gouvernement. Le nombre de personnes qui n'ont fondamentalement aucune confiance dans le gouvernement a augmenté jusqu'à 46% ; cette confiance est encore présente uniquement chez 36% des ayants droit au vote (les autres 18% n'ont pas souhaité se prononcer clairement). S'il est vrai que ces derniers chiffres montrent une tendance qui dure depuis plusieurs années (en mars 2000, les valeurs indiquaient encore 26% de méfiants, 57% de confiants et 18% d'indécis), l'évolution s'est pourtant accélérée comparativement au dernier relevé de mai 2003. Suite à des sondages antérieurs, on sait que la confiance dans le gouvernement chute toujours après des défaites exemplaires du Conseil fédéral.⁷ Malgré cela, la question se pose de savoir si la disparition récente de la confiance est due à la modification des rapports de force au sein du gouvernement. La droite ayant pu améliorer notablement sa position au Conseil fédéral suite à l'élection de Christoph Blocher (UDC) et de Hans-Rudolf Merz (PRD) le 10 décembre 2003 et la perte des sièges du PDC représentant également un affaiblissement du PS dans cette instance, on pourrait s'attendre à ce que davantage de personnes méfiantes émanent du camp de gauche. Une comparaison des données entre fin 2002 et mai 2003 montre que tel est le cas. Il est vrai que la plus grande méfiance provient du groupe d'extrême droite (62%) suivi par l'extrême gauche (55%). Le plus grand nombre de personnes qui accordent leur confiance au gouvernement reste la gauche modérée. Mais comparativement au dernier sondage avant la réélection du Conseil fédéral, la part des personnes méfiantes a augmenté de cinq pour cent alors qu'elle est restée constante à droite et au centre. Le renforcement global de la méfiance envers le gouvernement est donc dû au fait que la gauche est devenue plus sceptique et que le nouveau Conseil fédéral n'a pas réussi à compenser cette évolution par un gain de confiance dans le camp de droite.

Dans les commentaires consécutifs à la votation du 8 février, le thème souligné le plus fréquemment était le fait que, pour les trois objets, une majorité se soit dressée contre la recommandation du Conseil fédéral. Cette dernière avait certes été décidée par l'ancienne composition du Conseil fédéral et l'engagement des directeurs de département est resté dans des limites acceptables, particulièrement en ce qui concerne le contre-projet Avanti et l'initiative sur l'internement à vie. Malgré cela, certains ont supposé que la triple défaite du gouvernement n'était pas due uniquement à des raisons politiques, mais qu'elle exprimait plutôt une méfiance par rapport au nouveau gouvernement.

S'agissant de ces suppositions, on peut retenir en premier lieu que la méfiance par rapport au Conseil fédéral n'a pas eu d'effet mobilisateur : les personnes qui manifestent de la méfiance envers le gouvernement n'ont pas participé plus fréquemment à la votation. C'est essentiellement la gauche qui a mobilisé. Mais du fait que les personnes méfiantes issues de ses rangs n'ont pas participé plus activement que les autres, la forte participation était donc plutôt due à des raisons politiques.

⁷ Comme par exemple après le 22 septembre 2002 (rejet de la loi sur le marché de l'électricité et de l'initiative sur l'or).

Il a été constaté lors de l'analyse de la réforme du droit de bail et de l'initiative sur l'internement à vie que la confiance dans le gouvernement a eu des répercussions significatives sur le comportement de vote. Dans les deux cas, les personnes méfiantes ont le plus souvent voté contre la recommandation de vote du Conseil fédéral. On ne peut pourtant parler de comportement résolument contestataire que chez ceux/celles qui se sont prononcé-es contre les trois recommandations de vote du Conseil fédéral. Un tiers des votant-es (31%) s'est effectivement comporté ainsi. Cela a particulièrement été le cas chez les personnes qui ne s'intéressent guère à la politique ainsi que chez les votant-es qui se classent dans le spectre politique du centre ou de droite. Comme l'on pouvait s'y attendre, cette attitude d'opposition chez les personnes méfiantes envers le Conseil fédéral était représentée dans une proportion au-dessus de la moyenne : 42% des personnes méfiantes ont voté contre le Conseil fédéral pour les trois objets. Mais le fait que 20% des personnes aient également voté ainsi malgré une confiance intacte, montre que le manque de confiance dans le gouvernement n'était pas seul responsable de ce comportement « d'opposition ».

Face à la polarisation politique apparue depuis les dernières élections du Parlement et du Conseil fédéral, la question se pose finalement de savoir si à l'avenir, grâce au soutien de votant-es de droite, fondamentalement critiques envers le gouvernement, la gauche réussira à mettre un veto aux décisions parlementaires. L'issue de la votation relative au contre-projet Avanti et à la réforme du droit de bail indique cette direction. En regardant de plus près les données VOX, on voit pourtant que cette interprétation est un peu wcourte. Certes 31% des personnes - de la droite vers le centre - ont résolument voté deux fois « non » selon le mot d'ordre de la gauche, mais parmi elles, les personnes critiques envers le gouvernement n'étaient que légèrement sur-représentées. Le soutien du mot d'ordre de la gauche a été bien mieux défendu par les électrices et électeurs du centre. Exactement la moitié d'entre eux ont rejeté les deux objets ; à savoir 40% de personnes faisant confiance et 72% de personnes ne faisant pas confiance au gouvernement.

6. Données méthodologiques

La présente enquête repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.berne a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 8 février. Toutefois, plus de 90% des interviews ont eu lieu durant la première semaine après la votation. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (IPW).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 42 intervieweurs/euses. Toutefois, gfs.berne, en tant qu'instance de contrôle, avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur. Les intervieweurs/euses et les sondé-es étaient au courant de cette surveillance, mais il leur était impossible de s'en apercevoir. La sélection des sondé-es a eu lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les chiffres officiels de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménage). Le « principe de la date de

naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote dudit ménage). L'échantillonnage comprend 1000 personnes, mais pour celles qui n'ont pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. Pour les 6345 adresses déterminées au départ, 5733 seraient entrées en ligne de compte pour une interview. 575 n'ont pas pu être contactées, 1913 ont refusé de répondre, 10 ont été éliminées parce que inutilisables et 1304 interviews n'ont pas pu être réalisées parce que le ménage ne comportait plus aucune personne cible. Le taux de refus a été de 69% ; cela signifie que 31% des interviews prévues initialement ont pu être effectuées et utilisées.⁸

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance en dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe en dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le premier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe en dessous de cinq pour cent ; dans le dernier cas, cette vraisemblance serait en dessous de un pour mille. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

La représentativité sociale est largement garantie. Les écarts dans le domaine des sexes et des différentes classes d'âge s'élèvent au maximum à 2%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur de l'échantillonnage. Comme toujours, les électeurs/trices sont sur-représentés dans l'échantillonnage. Toutefois, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre d'analyses VOX antérieures.⁹ Dans le sondage, la part de sondés qui ont indiqué avoir voté en faveur du contre-projet Avanti est trop basse de dix points pour cent. Pour le droit de bail, cette déviation se situe à -14 points pour cent et de +1 point pour cent pour l'initiative concernant l'internement à vie. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.¹⁰

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50% : 50%, l'importance de cet échantillonnage (1000 personnes) donne une marge d'erreur de +/-3.2 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par exemple pour les 627 participant-es aux votations de la présente étude, cette marge augmente à +/-4.0%. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70% : 30% à +/-3.7% et pour 80% : 20% à +/-3.2%).

⁸ Voir aussi à ce sujet ainsi que pour d'autres données techniques Golder, Lukas / Longchamp, Claude, Rapport technique relatif à l'analyse VOX no 82 du 8 février, Berne 2004.

⁹ Si l'on part de ceux/celles qui ont donné des indications sur leur motif de choix, cette sur-représentation se réduit à 12-14 points pour cent (selon l'objet).

¹⁰ Vgl. dazu Golder/Longchamp, a.a.O., S. 25-27.

7. Principaux résultats de l'analyse des votations du 8 février 2004

Le 8 février 2004, le souverain était invité à se prononcer sur trois objets : le premier, le contre-projet à l'initiative Avanti, laquelle avait été retirée, prévoyait l'élimination des principaux goulets d'étranglement sur les autoroutes, la construction d'un second tube au Gothard et l'encouragement des transports en commun dans les agglomérations. Le second objet concernait la révision du droit de bail, contre lequel l'association des locataires a demandé le référendum et le troisième l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables. Le peuple approuva cette initiative et rejeta les deux autres objets.

La participation au vote s'est élevée à 45 % et se situait donc quelque peu au-dessus de la moyenne de ces dernières années. Classé comme objet le plus important, le contre-projet à l'initiative Avanti a eu un effet mobilisateur. La gauche a d'ailleurs mieux réussi à motiver ses sympathisant-es à participer au vote que le centre et la droite.

Le contre-projet à l'initiative Avanti

La majorité des votant-es ont avant tout compris le contre-projet comme un projet de construction routière principalement axé sur le tunnel du Gothard. Il est vrai que la perception de l'objet n'a pas été identique dans toutes les régions du pays. La concentration sur le second tube du Gothard était un phénomène largement observé en Suisse alémanique et au Tessin, mais pas en Suisse romande.

Le comportement de vote montre clairement un fossé gauche/droite : les personnes qui se situent à gauche de l'échiquier politique ont rejeté le contre-projet de l'initiative Avanti à quatre contre un, celles qui se situent à droite l'ont accepté de justesse. La position relative à la politique de protection de l'environnement a influencé la décision de manière quasi identique : les personnes qui attribuaient une plus grande importance à la protection de l'environnement qu'à la croissance économique ont voté non à raison de 79%. Le comportement des sympathisants des partis montre que le scepticisme s'était largement répandu dans le camp bourgeois. Seule un peu plus de la moitié des partisans de l'UDC et du PRD a suivi la recommandation de son parti en faveur du oui. En revanche, 79% des sympathisant-es du PS et deux tiers des partisans du PDC ont suivi la recommandation négative de leurs partis. Les caractéristiques sociales n'ont eu qu'une faible incidence sur le comportement de vote. La question la plus importante concernait le nombre de voitures dont dispose un ménage. Seul-es les votant-es qui possédaient plusieurs voitures approuvaient majoritairement le contre-projet Avanti.

Pour la plupart des personnes ayant voté non, le contre-projet Avanti était clairement un plébiscite contre le second tube du Gothard. Les coûts du projet, relevés par la contre-propagande, figuraient à la seconde place des motifs du choix. A cet égard, on observe de nettes différences entre les diverses régions linguistiques. Empêcher la construction du second tube du Gothard représentait un motif d'opposition important pour 72% des votant-es de Suisse alémanique alors que cette proportion n'atteignait que 18% en Suisse romande. Le motif principal du rejet de la Suisse francophone concernait l'importance des coûts. Pour les partisans du contre-projet Avanti, le oui n'était qu'un oui sous réserve au tunnel du Gothard. La plupart d'entre eux/elles ont approuvé l'objet parce qu'ils/elles

estimaient que le paquet représentait un bon mélange de mesures d'encouragement en faveur du trafic privé et des transports publics.

L'argument « pour » selon lequel un second tunnel routier était nécessaire au Gothard, a eu l'effet polarisateur le plus important pour les deux camps. 64% de l'ensemble des votant-es ont rejeté le second tube du Gothard. Bien que dans le spectre politique, l'acceptation du tunnel du Gothard augmente en passant de gauche à droite, ce dernier n'a obtenu de majorité dans aucun camp ; 55% des sympathisant-es de l'UDC se sont également exprimés en sa défaveur. Les votant-es se sont exprimés de manière presque tout aussi claire contre le développement à six pistes des tronçons d'autoroutes surchargés. L'argument selon lequel il fallait investir davantage de moyens financiers dans les transports publics d'agglomérations a obtenu le meilleur score, tant chez les partisans que chez les adversaires. Cette revendication obtenait une majorité au sein de tous les groupes de population.

L'argument des adversaires selon lequel les nouvelles routes entraîneraient par principe davantage de trafic et qu'il fallait y renoncer pour des raisons de protection de l'environnement est l'argument qui a occasionné la plus forte polarisation. Deux tiers des votant-es étaient d'accord avec l'argument selon lequel la Confédération devait développer les transports publics de proximité plutôt que les autoroutes. Les deux arguments ont recueilli une approbation plus forte dans le camp de gauche, mais ont également obtenu la majorité dans les partis bourgeois. Les votant-es ont toutefois clairement rejeté l'idée selon laquelle les moyens financiers prévus pour la construction routière devaient être affectés aux œuvres sociales ; il n'a d'ailleurs même pas été possible de trouver une majorité à ce propos auprès des sympathisant-es du PS. Lors des discussions qui ont eu lieu après le rejet du contre-projet Avanti, la proposition des partisans du développement autoroutier relative à une réduction des taxes à affectation spéciale du trafic automobile n'a trouvé un soutien qu'auprès de 21% des participant-es à la votation.

L'initiative relative à l'internement des délinquants dangereux

Les connaissances de base relatives au contenu de l'initiative étaient bonnes, ce qui n'étonne guère vu que l'unique revendication figurait également dans le titre. Il n'y avait aucune différence concernant l'état d'information entre les partisans et les adversaires de l'initiative. En revanche, les connaissances étaient nettement moins bonnes chez les francophones que chez les alémaniques.

Le comportement en matière de vote était nettement déterminé par les positions politiques et idéologiques des votant-es. Le fait de se situer sur une échelle gauche-droite a eu l'influence la plus importante. L'extrême gauche repoussait l'initiative par 68% de non, l'extrême droite l'acceptait par 87% de oui ; toutefois, le centre politique, qui acceptait l'initiative par 60%, a été déterminant pour l'acceptation de l'initiative sur l'internement. Les différences en ce qui concerne les sympathies pour un parti sont un peu moins claires. Avec sa recommandation de vote favorable à l'initiative, seule l'UDC était en accord avec ses sympathisant-es. Normalement, les médias auxquels on se réfère pour se forger une opinion lors des votations n'ont aucune influence sur la décision. Il en est allé tout différemment en ce qui concerne l'initiative sur l'internement. Quiconque avait suivi des discussions à la télévision a voté en faveur de l'initiative dans une proportion nettement au-dessus de la moyenne. Cette relation positive se limitant à la partie alémanique du

pays, on peut en déduire que les auteur-es alémaniques de l'initiative, personnellement touché-es par des crimes avec violence, ont réussi à défendre de manière particulièrement convaincante leur position à la télévision. Parmi les caractéristiques socio-économiques, c'est avant tout le niveau de formation qui a joué un rôle : plus la formation formelle était élevée, plus la tendance au rejet était marquée.

Le motif le plus important d'acceptation de l'initiative était l'espoir que, par l'interne-ment à vie des coupables condamnés, la société serait mieux à même de se protéger contre les auteurs de crimes avec violence. Mais pour la moitié des personnes ayant déposé un oui dans l'urne, l'élément de la « punition juste », la vengeance et la dissua-sion des malfaiteurs potentiels avaient leur importance. 90% des personnes ayant voté oui se sont déclarées d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'assassin d'un enfant pour motif sexuel devait passer le restant de sa vie derrière les barreaux. La raison principale d'un vote négatif doit être recherchée dans le fait que l'initiative exclut toute expertise périodique de la libération anticipée.

La révision du droit du bail

Notre sondage révèle une connaissance médiocre des contenus de la révision du droit de bail. Seul-es 58% des votant-es ont pu se rappeler le point principal de l'objet, à savoir le passage du taux hypothécaire à celui de l'indice suisse des prix à la consommation en tant que base de calcul pour les augmentations de loyer.

Le comportement de vote a été principalement influencé par l'affiliation ou au moins la sympathie envers l'association des propriétaires. Ses membres ont été trois fois plus nombreux à voter en faveur de la révision du droit de bail que les personnes qui s'en distan-cent. Les sympathisant-es du PS rejetaient nettement cet objet (20% de oui) alors qu'il rencontrait une faible majorité auprès de ceux/celles du PRD et de l'UDC (59%, resp. 55% de oui). Parmi les caractéristiques de société, c'est essentiellement la question con-cernant les conditions de logement qui revêtait une grande importance. Les locataires repoussèrent la révision de la loi d'une manière nettement au-dessus de la moyenne (22% de oui).

Il n'existe pas de raison dominante expliquant la décision de vote, ni chez les adversaires, ni chez les partisans de la révision. Le motif le plus important pour le rejet du nouveau droit de bail était la peur des augmentations de loyer. La crainte d'une suppression de la protection des locataires ainsi qu'une position générale négative envers cet objet repré-sentent d'autres raisons importantes. Les partisans mirent en avant les avantages fon-damentaux du nouveau système (plus transparent, plus simple) pour expliquer leur décision. Aucun des arguments utilisés pendant la campagne n'a vraiment convaincu. Nombre de votant-es n'avaient aucun avis à ce sujet.

Confiance envers le gouvernement et comportement de vote

Le sondage VOX effectué après la votation du 8 février a dégagé une nouvelle valeur maximale concernant l'indice de méfiance envers le gouvernement. La question se pose de savoir si la disparition de cette confiance a quelque chose à voir avec la modification de l'équilibre des forces au sein du Conseil fédéral après le 10 décembre 2003. L'analyse montre que la gauche est effectivement devenue plus sceptique et que le Conseil fédéral,

P.P.

3001 Berne

dans sa nouvelle composition, n'est pas encore parvenu à compenser cette évolution par un gain de confiance dans le camp de droite.

Les citoyennes et citoyens critiques envers le gouvernement n'ont pas participé de manière excessive à la votation du 8 février. Cette dernière n'a donc pas représenté un vote de protestation contre le Conseil fédéral. L'ampleur de la confiance envers le gouvernement a pourtant influencé le résultat de la votation. Bien que l'opposition au gouvernement soit venue de positions politiques opposées, 42% des méfiants ont voté contre le gouvernement pour les trois objets ; cette proportion n'était que de moitié chez les personnes dont la confiance est intacte. Au vu du rejet du contre-projet Avanti et de la réforme du droit de bail, la question se pose finalement de savoir si la gauche réussira à l'avenir, avec l'aide des votant-es fondamentalement critiques envers le gouvernement du camp de droite, à introduire un veto contre les décisions parlementaires. La votation du 8 février ne va pas dans cette direction. Ce ne sont pas en premier lieu les voix critiques du camp de droite qui ont voté avec la gauche, mais les électeurs/trices politiquement situé-es au centre.

A propos de la méthode

Cette enquête repose sur un sondage réalisé après la votation du 8 février 2004 par le partenariat VOX. Ce sondage a été effectué par l'institut de recherches gfs.bern au cours des deux semaines suivant la votation. Toutefois, plus de 90% des interviews ont eu lieu durant la première semaine après la votation. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (IPW). Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 42 intervieweurs/euses. Toutefois, gfs.bern, en tant qu'instance de contrôle, avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur. Les intervieweurs/euses et les sondé-es étaient au courant de cette surveillance, mais il leur était impossible de s'en apercevoir. La sélection des sondé-es a eu lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux et comprend au total 1000 ayants droit au vote.